



PROFS-DOCS : ASSEZ DE MÉPRIS !

La rentrée 2016 signe la mise en place de la réforme des collèges, où les professeur-e-s documentalistes sont les grand-e-s « oublié-e-s » et doivent faire face à une adaptation constante aux conditions de travail et à la mise en application dans leurs établissements. De plus, le décret concernant les heures de service décomptées est toujours sujet à des interprétations différentes de la part du ministère, du rectorat et des chefs d'établissement et reste en l'état incompréhensible, laissant les collègues à la merci des chefs d'établissements. Les professeur-e-s documentalistes sont livré-e-s à eux/elles mêmes pour obtenir et négocier leur temps de service.

Le ministère a engagé depuis juillet un groupe de travail pour une refonte de la circulaire de mission des professeur-e-s documentalistes basés sur le projet de circulaire abandonné en 2010. Cependant, aucune garantie n'a été donnée sur les heures d'enseignement et sur le temps de service et notre rôle d'enseignant semble toujours autant remis en cause.

Heures sup' et décharge pour pédagogie

Notre statut existe, nous sommes professeur-e-s documentaliste, à la fois enseignant-e-s et documentalistes. L'intérêt de notre métier est la polyvalence, enseignant-e-s en séances pédagogiques, mais aussi enseignant-e-s dans notre activité quotidienne auprès des élèves. Ces deux aspects de notre métier ne sont pas dissociables et nous ne voulons pas être seulement enseignant-e-s de documentation et d'information ou seulement documentalistes. Le décret devrait pouvoir s'appliquer aux professeur-e-s documentalistes qui le souhaitent, tout en ayant la possibilité de refuser des heures de cours en fonction des besoins du service.



Des conditions de travail aléatoires

Il existe d'importantes différences de traitement selon les établissements et les rapports de force entre les profs-docs et leurs chefs: **nos conditions de travail ne peuvent pas en dépendre !** Que ce soit les budgets (lignes budgétaires, montant, prise en charge du mobilier, des abonnements, du fonds d'orientation, des fournitures...) ou la gestion des manuels scolaires, nous ne sommes pas à égalité et n'avons que peu de ressources officielles sur lesquelles nous appuyer.

Assez d'être des sous-profs !

La pondération REP+ doit s'appliquer aux profs-docs comme à tou-te-s; et nous ne devrions pas être moins bien payé-e-s que les autres certifié-e-s, les CPE, etc.

Il en est de même pour **l'ISOE** et pour les HSE. La différence de traitement entre les professeur-e-s des autres disciplines et les profs-docs doit cesser!

De plus, le fait d'avoir une inspection commune avec la vie scolaire est un manque de considération pour la spécificité de notre métier : même si SUD éducation revendique la suppression pure et simple des inspections, tant qu'il en existe nous devrions en avoir une en propre.

Ne pas rester isolé-e-s! Seul le rapport de force dans nos établissements permet de ne pas être seul-e-s face à la hiérarchie.

Et si on s'intéressait à la qualité du service?

Pour SUD éducation 93, la revendication fondamentale est celle de l'ouverture de postes de profs-docs pour que gestion et pédagogie puissent être menées de front, avec éventuellement des allègements de service selon le décret. Nous proposons ainsi de systématiser le principe de deux postes minimum par établissement pour fonctionner.

L'ouverture de postes passe simultanément par la titularisation des contractuel-les et par l'augmentation des places de concours : la sortie de la précarité est une condition sine qua non pour l'amélioration générale de la qualité du service.

Enfin, parce que notre métier, nos élèves, la société évoluent, SUD éducation revendique davantage de formations initiales et continues, et des formations de meilleure qualité.



Pas de stagiaire seul-e en établissement !

Le fait que nous soyons très (trop!) souvent seul-e-s en poste dans un établissement se ressent aussi dans les postes ouverts aux fonctionnaires stagiaires : il arrive régulièrement que des collègues débutant leur carrière soient envoyé-e-s sur des postes seul-e-s. Cela ne peut que mettre en difficulté et décourager les stagiaires.

Pour mener à bien nos missions : augmentation du nombre de professeur-e-s documentalistes dans chaque établissement !

Un plan d'urgence pour l'éducation dans le 93 !

Un élève du 93 coûte 50% moins cher à l'État qu'un élève parisien. Nos écoles et établissements cumulent les dysfonctionnements : postes non pourvus, enseignant-e-s absent-e-s, précarité des personnels, dotations des collectivités territoriales plus faibles qu'ailleurs. Nos élèves et leurs familles subissent plus qu'ailleurs la précarité, les inégalités sociales, les exclusions. Les moyens alloués aux écoles et aux établissements ne permettent pas de faire face aux difficultés du territoire. Au contraire, dans le contexte actuel d'austérité budgétaire, ils baissent chaque année. Pour faire face à ces injustices, des écoles et établissements se mobilisent chaque année : contre une fermeture de classe, pour qu'il y ait un-e enseignant-e devant chaque classe, contre la baisse de la dotation horaire globale (DHG).

SUD éducation 93 soutient toutes ces revendications, et met en avant une revendication unifiante pour toutes ces luttes : **un plan d'urgence pour l'éducation dans le 93. SUD éducation 93, c'est un outil syndical pour coordonner les luttes et gagner la bataille des moyens dans le 93 !**